

### **1. Domaine d'application et validité**

Le type et l'étendue des prestations à fournir par la société SINEQ SNC sont déterminés par leurs définitions faisant partie du contrat tel qu'accepté par le client.

Toutes modifications du type et/ou de l'étendue des prestations à fournir par la Société SINEQ SNC ne sont valables qu'en fonction d'un accord préalable écrit et signé entre les deux parties.

Les conditions générales d'un client ne sont applicables que si elles ont été acceptées expressément et par écrit par la Société SINEQ SNC et qu'elles n'entrent pas en contradiction avec les présentes conditions générales.

### **2. Domaine d'activité**

SINEQ SNC est une entreprise active dans la conception, développement, production, commercialisation sous toutes ses formes et conseil dans les domaines des nouvelles technologies et de la transformation digitale. Elle propose d'autres services dans le domaine de l'informatique tel que le consulting.

Elle agit uniquement pour des personnes ou des entités qui font expressément appel à ses services.

### **3. Durée**

Le contrat lie la société SINEQ SNC jusqu'à l'accomplissement du contrat et le paiement total de toutes les prestations et matériels prévus dans le contrat.

Si, lors de la réalisation du contrat, des différences graves d'opinion apparaissent sur la procédure ou la collaboration entre les parties, celles-ci peuvent dénoncer le contrat par lettre recommandée à l'autre partie avec un délai de résiliation de 14 jours.

Dans ce cas, le client doit à la société SINEQ SNC le dédommagement fixé par le contrat pour toutes les prestations fournies par SINEQ SNC jusqu'à la date de résiliation.

### **4. Obligations**

La société SINEQ SNC fournit ses services avec les moyens qu'elle estimera adéquats. Ces moyens seront évalués en se fondant sur des motifs techniques, opérationnels et/ou financiers. De plus, SINEQ SNC s'engage à observer la confidentialité la plus totale en ce qui concerne le contenu de la mission et toutes les informations que le client lui aura communiquées.

SINEQ SNC s'engagera à exercer avec le plus grand soin et à mettre à disposition ses qualifications dans l'exercice de ses services.

Le client s'oblige à remettre à temps tous les documents et les informations nécessaires à l'exécution du mandat à disposition de la société SINEQ SNC.

### **5. Responsabilité**

SINEQ SNC est responsable pour tous les dégâts causés directement au client par des organes ou du personnel

de SINEQ SNC de manière intentionnelle ou par négligence grave dans le cadre du mandat de prestations pour un montant maximal égal aux honoraires du contrat en question.

Toutes responsabilités de la société SINEQ SNC disparaissent si un défaut apparu n'a pas été annoncé dans les quinze jours sous forme écrite par le client à SINEQ SNC.

SINEQ SNC n'est pas responsable des problèmes de connectivités extérieures. Si l'infrastructure hébergeant le site internet ou les services du client est mise hors service pour des raisons indépendantes de la volonté de SINEQ SNC, cette dernière œuvrera pour une reprise la plus rapide possible du service, au gré des circonstances. Aucune indemnité ne sera versée par SINEQ SNC à titre de compensation financière.

SINEQ SNC n'est pas responsable des dommages causés par une mauvaise manipulation du client ou de son personnel.

Le client est responsable des informations (textes et photos) qu'il publie et/ou diffuse sur son site internet ou sur n'importe quelle plateforme en ligne fournie par SINEQ SNC. Il est tenu de contrôler la source de ses informations pour ne pas violer des droits d'auteurs. SINEQ SNC n'est en aucun cas responsable du contenu publié par son client.

### **6. Limite du contrat**

La société fournit un service selon l'offre écrite.

Sans accord écrit, les formations concernant l'utilisation des produits et des services ne sont pas incluses.

### **7. Prix et Conditions de paiement**

Les prestations fournies seront facturées selon l'offre fournie, pour autant qu'aucun accord écrit entre les parties n'ait été convenu pour modifier l'offre. De plus, elles suivront le plan de paiement du contrat. Les devises utilisées pour les factures sont dépendantes des contrats.

Dans le cas où le paiement de la facture n'est pas fait à temps, le premier avertissement sera assorti d'une amende de CHF 20.-. Si le paiement n'est ensuite pas effectué, l'amende sera augmentée de CHF 100.-.

La durée de validité des prix est indiquée dans l'offre. Si cette durée de validité est dépassée lors de la décision du client, les prix peuvent être adaptés. D'autres modifications de prix ne sont possibles que par accord écrit avec le client.

Dans le cas d'une aggravation du contrat à la suite de circonstances particulières qui n'étaient pas prévisibles lors de la conclusion du contrat, la société SINEQ SNC peut adapter les prix fixés dans le contrat.

Toutes modifications dans la livraison et/ou dans le calendrier de réalisation du mandat, qui pourraient

conduire à des modifications de prix, feront l'objet d'un accord écrit.

### 8. Confidentialité

Toutes les informations obtenues seront traitées de manière strictement confidentielle.

SINEQ SNC se réserve le droit d'utiliser le client comme référence, pour autant que ce droit n'ait pas été réduit ou annulé par un accord écrit entre les parties.

Le client s'oblige à traiter de manière confidentielle toutes informations de nature commerciale transmises par SINEQ SNC, dont font notamment partie les listes de prix et les rabais, et de n'employer ces informations que dans le cadre des relations contractuelles avec SINEQ SNC.

### 9. Droit de rétractation du client

Le client peut se rétracter dans un délai de sept jours à compter de la signature du présent contrat sans avoir à donner de justification ni verser une somme quelconque à SINEQ SNC.

Pour les contrats avec un délai de réalisation des travaux de moins de quatorze jours, le client peut se rétracter dans un délai de quatre jours.

Pour les contrats avec un délai de réalisation des travaux de moins de sept jours, le client peut se rétracter dans un délai de deux jours.

Si le client se retire après les délais mentionnés ci-dessus, il devra payer les heures effectuées par SINEQ SNC.

### 10. Résiliation

SINEQ SNC se réserve le droit de résilier un contrat avec effet immédiat et/ou d'interrompre ses services en cas d'usage illicite, contraire à ses conditions générales, ou en cas de retard de paiement répété et/ou durable. Cette suspension de services sera toujours précédée d'un avertissement, sauf en cas d'usage illicite, où elle sera appliquée immédiatement, sans préavis. Aucune réparation à la charge de SINEQ SNC ne sera acceptée dans ces cas précis.

Le client devra verser la somme de CHF 500.00 à SINEQ SNC en cas de résiliation sans justes motifs. Si cette dernière facture n'est pas réglée dans les 10 jours après réception du courrier recommandé, le client sera poursuivi juridiquement et dénoncé à une autorité compétente.

### 11. Retard

Les dates de livraison données par SINEQ SNC sont à considérer seulement comme indicatives à moins qu'il y ait eu expressément une confirmation écrite.

Au cas où une livraison aurait du retard par rapport à un délai expressément donné par écrit par la société SINEQ SNC, le client pourra mettre en demeure SINEQ SNC après un délai de trois semaines puis, à l'expiration d'un

délai raisonnable, dénoncer la commande ou se retirer du contrat en question. Dans ce cas, la société SINEQ SNC n'est responsable des dégâts directs et indirects que si ceux-ci sont dus à un retard prouvable dû à une violation grossière du contrat.

La Société SINEQ SNC n'est pas responsable pour des retards dans l'exécution provoqués par le client, son personnel ou des tiers.

Les parties sont responsables d'informer immédiatement les partenaires du contrat dès que des retards se présentent, qui pourraient influencer les processus du contrat concerné.

### 12. Utilisation des services de localisation

Lorsque les services de Google sont utilisés pour la localisation (Google map, recherche d'adresse, géolocalisation, etc.), ceux utilisés par le client lui seront facturés annuellement durant le mois de janvier.

### 13. Sous-traitance

SINEQ SNC peut, si elle le souhaite, déléguer tout ou une partie de l'exécution des services qui ont fait l'objet d'un contrat avec le client à des sous-traitants, à condition que les présentes conditions générales soient respectées.

### 14. Propriété

Les droits d'identité visuelle et de propriété intellectuelle reviennent à SINEQ SNC. En aucun cas, le client ne pourra utiliser les propriétés de SINEQ SNC pour son propre intérêt, qu'il soit lucratif ou non. Et il n'a pas l'autorisation de vendre ou de louer les services fournis par SINEQ SNC.

Sauf convention contraire, SINEQ SNC reste le seul et unique propriétaire du site internet, des outils mis à disposition ainsi que du nom de domaine et de tout ce qui en découle. Le client n'aura pas l'accès au serveur distant ni aux bases de données sauf accord écrit dans le contrat.

Pour toute violation des conditions générales ou du contrat, le client devra payer une peine conventionnelle fixe.

### 15. Juridiction et lieu d'exécution

La juridiction pour tous les cas de litiges concernant le présent contrat est Lausanne.

### 16. Droits applicables

Au cas où des conditions particulières seraient non applicables, non valables ou le deviendraient, le reste des autres conditions restent valables et applicables.

Tout litige ou toute prétention de quelque nature que ce soit surgissant entre le client et SINEQ SNC et ne pouvant faire l'objet d'un accord à l'amiable seront régis et interprétés selon le droit Suisse.